

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE DE MOUDON - LUCENS ET ENVIRONS



MISSIONS

La bibliothèque est au service des élèves et des enseignant·e·s.

Cette bibliothèque est en développement, et son fonds va s'accroître jusqu'à pouvoir offrir un grand choix de documents (romans, documentaires, BDs, mangas, magazines...). Des animations à la bibliothèque sont proposées pour les classes.

Vous souhaitez voir notre fonds ? Rendez-vous sur notre catalogue en ligne à l'adresse :

<http://moudon.renouvaud.ch>

INSCRIPTION

Les élèves des 3 sites scolaires sont automatiquement inscrit·e·s à la bibliothèque.

CARTE DE LECTEUR

Les élèves des 1-2P n'ont pas de carte de lecteur. L'emprunt d'ouvrages se fait exclusivement par le biais des enseignant·e·s.

La carte des élèves des 3P et des 4P est conservée à la bibliothèque.

Dès la 5P, les élèves reçoivent gratuitement une carte de lecteur. Cette carte doit être conservée pendant toute la scolarité. En cas de perte, une nouvelle carte peut être achetée pour 5 CHF.

Dès la 7P, les élèves reçoivent une carte supplémentaire, avec photo-portrait, qui permet l'accès au réfectoire de l'AIMLE et à la bibliothèque.

ACCÈS

Les élèves d'enfantine viennent à la bibliothèque avec leur classe uniquement. En principe, les ouvrages empruntés restent à l'école.

A partir de la 3P, les élèves peuvent fréquenter la bibliothèque librement durant les heures d'ouverture, pour autant que les parents soient d'accord (Cf. formulaire d'autorisation des parents).

CONDITIONS DE PRÊT

Nombre de documents :

- 1-2P : selon consigne de l'enseignant·e
- 3 à 8P : jusqu'à 3 documents
- 9 à 11 P : jusqu'à 10 documents

Durée de prêt :

- Les livres : 3 semaines
- Les mangas : 1 à 3 jours

Si besoin, une prolongation est possible.

La durée de prêt est automatiquement prolongée lors des vacances scolaires.

RETARDS ET AMENDES

En cas de retard, il sera perçu une amende de 10 centimes par jour et par document.

SOIN DES DOCUMENTS

Les élèves sont responsables des documents empruntés et s'engagent à en prendre soin.

DOCUMENT PERDU OU ENDOMMAGÉ

Si un livre est perdu ou rendu très endommagé, il est facturé :
prix du livre + 5 CHF de frais d'équipement.

Lorsqu'un document est abîmé, merci de nous en informer. Ne tentez pas de le réparer vous-même, nous avons de l'équipement adapté.

CONTACT

Courriel : biblio.moudon-lucens@edu-vd.ch

HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES

Collège du Fey		Collège du Pré-au-loup		Collège de l'Ochette	
Jour	Horaire	Jour	Horaire	Jour	Horaire
Lundi	Fermé	Lundi	8:15-12:00 13:15-16:15	Lundi	11:50-13:40
Mardi		Mardi	Fermé	Mardi	8:15-16:15
Mercredi		Mercredi		Mercredi	8:15-12:00
Jeudi	8:15-12:00 13:15-16:15	Jeudi	Fermé	Jeudi	11:50-13:40
Vendredi	13:15-16:15	Vendredi		8:15-12:00	Vendredi

ADRESSES DES BIBLIOTHÈQUES

Collège du Fey (Moudon)

La bibliothèque de l'EP de Moudon-Fey se trouve au Collège du Fey, en face des PPLS.
Avenue du Fey 40 - 1510 Moudon

Collège du Pré au Loup (Lucens)

La bibliothèque de l'EP de Lucens se trouve au Collège du Pré-au-Loup, à droite dans le corridor qui mène à l'économat.
Chemin du Collège 2 - 1522 Lucens

Collège de l'Ochette (Moudon)

La bibliothèque de l'EPS de Moudon se trouve au Collège de l'Ochette, en face du secrétariat.
Avenue de Lucens 3b - 1510 Moudon